



DOSSIER DE PRESSE

Cap sur les chantiers du BTP pour plus de sécurité

Conférence de presse
12 Octobre 2023
Marseille



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Sud-Est

INTRODUCTION

L'activité du BTP représente sur le territoire PACA 16% des sections d'établissements et **10% des effectifs** salariés mais il représente à lui seul **14% des accidents du travail et surtout 31% des décès**. La fréquence des accidents dans le BTP est environ **1,5 fois supérieure** à la moyenne des autres activités. Les accidents du travail, en plus de **l'impact humain**, ont également **un impact économique**. Ainsi, dans le secteur de la construction, les conséquences financières globales des accidents du travail et des maladies professionnelles, incluant les **coûts** directs et indirects, peuvent être estimées à **5 % du coût des ouvrages** ([Données récoltées par l'Institut National de Recherche et de Sécurité](#)).

La Carsat Sud-Est fait ainsi de la prévention de risques dans le BTP une de ses priorités de prévention. Elle décline en région PACA le **programme prioritaire national** de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels « **Approche Sectorielle BTP** ». Ses principaux objectifs sont **d'accompagner des maîtres d'ouvrage**, préalablement identifiés, à intégrer dans les marchés de travaux, les dispositions qui permettent de mieux maîtriser les risques professionnels et de **s'assurer de leurs mises en œuvre par les entreprises du BTP** sur les chantiers. L'intégration de la prévention des risques par les maîtres d'ouvrages dès la conception de leurs ouvrages et lors de la consultation des entreprises a **un impact direct sur la sécurité des chantiers** lors de la phase construction. Les **entreprises** doivent pour leur part mettre en œuvre les mesures de prévention contractualisées répondant aux **règles de prévention des risques** notamment sur les chutes de hauteur, les manutentions manuelles, l'ensevelissement et l'hygiène.

L'opération Cap sur les chantiers 2023, effectuée par 45 préventeurs de la Carsat Sud-Est dans le prolongement des opérations menées les années précédentes, permet, par son ampleur (prés de de 200 chantiers visités sur 4 jours), d'avoir (en lien avec le programme « Approche Sectorielle BTP 2023 ») **un état des lieux précis des pratiques** et de leurs évolutions sur les chantiers du BTP en PACA, mais également **d'alerter les entreprises, les maîtres d'ouvrages et les branches professionnelles, sur les manquements constatés en matière de prévention des risques**.

Le risque chimique cette année était traité par l'intervention du Laboratoire de la Carsat-Sud Est (prélèvement et analyse) autour de quatre polluants (Huile de décoffrage, poussière de silice, poussière de métaux et autres polluants). D'un autre coté des chantiers de désamiantage ont fait l'objet de visites spécifiques.

Cette action concrète, au plus près de la réalité du travail de l'acte de construire, s'est déroulée du mardi 3 au vendredi 6 octobre 2023 sur toute la région PACA et Corse.

« DONNEES STATISTIQUES SUR LA SINISTRALITE DANS LE BTP EN PACA »

L'année 2021 se caractérise pour le BTP dans sa globalité par rapport à 2019 par :

- une **augmentation de 8 %** du nombre d'établissements (par rapport à 2019),
- une **augmentation du nombre d'accidents du travail** avec arrêt (+ 2,9%) pour un total le plus élevé depuis 5 ans,
- une **augmentation de la durée moyenne d'un accident du travail** (96 jours en 2021 contre 94 jours en 2019),
- une **augmentation du nombre d'accidents du trajet** dans le Bâtiment et les Travaux Publics, alors que celui-ci était en baisse depuis 2015 (+ 8% pour le BTP).

L'indice de fréquence¹ des accidents du travail pour le BTP en PACA et Corse reste **plus favorable** qu'au niveau national (47,3 en PACA et Corse et 47,7 au national), mais il reste très supérieur à l'indice de fréquence moyen tout secteur d'activité confondu (33,8).

Le coût « direct » des sinistres survenus en PACA et Corse en 2020 s'élève pour le BTP à 125 millions d'euros (67% au titre des AT, 29% au titre des MP, 4% au titre des Trajets) pour la branche AT/MP, ce qui représente 16% des coûts globaux régionaux toutes activités confondues pour 10% des salariés. A noter que ces coûts directs **ne représentent que 20% des coûts globaux** engendrés par les AT. En effet ne sont pas pris en compte : les pertes de revenus d'activités, les couts liés au recrutement et la formation pour remplacer les salariés accidentés, les pertes d'image de marque, les arrêts de chantier...

Le BTP, malgré les progrès enregistrés, reste l'une des activités présentant un Indice de Fréquence¹ parmi les plus élevés de la circonscription PACA et Corse, justifiant le maintien d'un effort de prévention soutenu.

¹ *Indice de fréquence= nombre d'accident du travail avec arrêt / 1000 salariés*

LES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE BTP ET LES ACTIONS DE PREVENTION DE LA CARSAT SUD-EST

Malgré des progrès significatifs enregistrés ces dernières années, le BTP compte encore un taux de fréquence élevé des accidents du travail dits « graves ». Des maladies professionnelles touchent également les salariés de ce secteur.

Les principaux risques identifiés dans le BTP au regard de la sinistralité concernent les :

- Chutes de hauteur et de plain-pied ;
- Risques liés aux manutentions manuelles ;
- Risques liés à une mauvaise organisation et hygiène sur les chantiers ;
- Expositions aux substances chimiques et cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), dont l'amiante et la silice.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels met en œuvre le **programme national « Approche Sectorielle BTP »** décliné en régions PACA et Corse par la Carsat Sud-Est afin de prévenir ces risques en **agissant en priorité sur les maîtres d'ouvrages** mais également sur les **entreprises** sélectionnées par les maîtres d'ouvrage.

Ce programme, qui cible **plus de 300 maîtres d'ouvrage et 500 opérations** sur toute la France, contribue à faire évoluer leurs pratiques. En PACA, ce sont 38 MOA ciblés et plus de 60 opérations suivies.

Ce programme repose sur des mesures de prévention regroupées en **5 grands thèmes opérationnels prioritaires (TOP)** :

- La mise en commun de **moyens de protection collective pour prévenir les chutes** (réalisation des remblais périphériques stabilisés le plus tôt possible, échafaudage commun à Montage et Démontage en Sécurité (MDS)),
- La **gestion des manutentions et des approvisionnements** à travers l'organisation des stockages et l'utilisation de dispositifs mécanisés pour l'approvisionnement (matériaux et matériels),
- L'**hygiène et les conditions de travail** en préparant la plateforme de chantier et en mettant à disposition des locaux (sanitaires, vestiaires),
- La mission **Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPS)** en favorisant la collaboration entre le coordonnateur et le maître d'œuvre,

- Les **interventions ultérieures sur l'ouvrage** qui, prises en compte dès la conception, permettent de répondre aux objectifs de santé et de sécurité (garde-corps ou acrotères en rive des toitures terrasses, etc.).

Le détail de ces mesures est présenté dans les fiches TOP, déclinées par typologie d'ouvrage et disponibles sur ameli.fr/entreprise.

Pour concrétiser cet accompagnement, la **Carsat Sud-Est propose une formation gratuite** aux chargés d'opération des maîtres d'ouvrages ciblés précisant l'intérêt et les modalités de mise en œuvre des thèmes opérationnels prioritaires.

Au cours de ces dernières années, ce sont plus de 200 chargés d'opération de maîtres d'ouvrage qui ont été formés.

SYNTHESE DE L'OPERATION

« CAP SUR LES CHANTIERS POUR PLUS DE SECURITE »

	Total
Nombre de chantiers visités	196
Nombre de chantiers de MOA ciblés	30
Nombre d'entreprises rencontrées	274
Nombre de salariés sur chantier dont intérimaires : 740	2 420
Nombre d'injonctions MOA	2
Nombre d'injonctions entreprises	13
Nombre de courriers prévention MOA	49
Nombre de courriers prévention Entreprises	161

THEMATIQUES DES MESURES DE PREVENTION DEMANDEES AUX ENTREPRISES ET AUX MOA ET ADRESSEES PAR COURRIER

Les courriers prévention : qu'est-ce que c'est ?



Les courriers prévention sont adressés aux entreprises visitées. Ils dressent le bilan de tous les écarts constatés sur le chantier, et ils demandent la mise en place des mesures de prévention adaptées

Ci-dessous les données relevées classées par thématiques.

Prévention du risque de chutes de hauteur	125	40%
Prévention du risque ensevelissement	24	7,7%
Prévention du risque amiante	11	3,5%
Hygiène et base vie	46	15%
Conduite des engins	23	7,4%
Prévention du risque manutentions lourdes	3	1%
Prévention du risque électrique	12	3,8%
DHOL et logistique	13	4,2%
Autres (Banche)	55	18%

INJONCTIONS : NOMBRE ET THEMATIQUES



Chutes de hauteur	9
Ensevelissement	4
Hygiène et base vie	1

*14 injonctions
dont 2 à destination de MOA
ont été adressées
lors des 196 visites de chantiers
qui ont concernées
45 Maîtres d'ouvrage (MOA) et
274 entreprises.*

Les injonctions : un outil assurantiel pour agir rapidement sur des risques importants
Pour rappel, ces injonctions adressées par lettre recommandée avec AR, indiquent les mesures de prévention à adopter, les possibilités techniques de réalisation et le délai pour les mettre en œuvre. Elles peuvent conduire à la majoration du taux de cotisation AT en cas de non-respect des préconisations demandées.

OUTILS DE PREVENTION A DISPOSITION

Un certain nombre d'outils ou d'aides sont mis à disposition des deux acteurs indispensables pour l'amélioration de la prévention : les entreprises et les maîtres d'ouvrage et leurs coordonnateurs Sécurité et Protection de la Santé (SPS).

Entreprises

Différents outils et aides sont dédiés aux entreprises pour améliorer la prévention des risques :

Les Subventions Prévention TPE

Elles sont destinées notamment à l'achat d'échafaudages à montage et démontage en sécurité (MDS), à l'investissement de bungalows de chantier... Elles sont soumises à disponibilité budgétaire.

Les formations

Le secteur formation met à disposition des entreprises suivies, des formations qui visent à les rendre autonomes dans l'analyse des situations de travail et la mise en place d'un projet prévention. Ces formations dotent les établissements des compétences nécessaires à la mise en place et à la pérennisation de votre démarche de prévention en matière de sécurité et santé au travail.

Le contrat de prévention

Il constitue une aide financière pour la mise en œuvre de mesures de prévention en lien avec les priorités de la convention nationale d'objectifs (CNO) signée par les organisations professionnelles du BTP. C'est un contrat privé entre la caisse régionale (Carsat, Cramif, CGSS) et l'entreprise sur un projet global de prévention.

La documentation

Le service documentation de la Carsat Sud-Est accompagne les entreprises en proposant des conseils et des recherches documentaires sur des thèmes liés à la santé et à la sécurité au travail (risques professionnels, secteurs d'activité, réglementation).

Et plus d'informations sur
www.carsat-sudest.fr
(espace entreprises)

Maître d'ouvrage (MOA) et leurs coordonnateurs SPS

La Carsat Sud-Est rencontre les MOA et les CSPS dans le cadre du programme « Approche sectorielle BTP » pour les inciter à intégrer des mesures de prévention (TOP : Thèmes Opérationnels Prioritaires) dès la phase conception des projets et en s'assurant de leurs mises en œuvre effectives par les entreprises lors de la phase de construction.

Les 5 Thèmes Opérationnels Prioritaires (TOP) définis sont les suivants :

- La mise en commun de moyens de protection collective pour prévenir les chutes ;
- La gestion des manutentions et des approvisionnements ;
- L'hygiène et les conditions de travail ;
- La mission Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPS) ;
- Les interventions ultérieures sur l'ouvrage.

Des fiches ont été conçues et s'adressent aux acteurs de la construction, et particulièrement aux maîtres d'ouvrage, acteurs clés pour l'intégration de mesures de prévention dans les opérations.

Elles sont déclinées pour les trois types d'ouvrage prioritaires.



Ces fiches sont à disposition sur [ameli.fr/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise) (rubrique sectorielle BTP).

Une formation à la prévention des risques de chutes est également proposée aux maîtres d'ouvrages ciblés par la Carsat Sud-Est. Elle vise à sensibiliser au problème des chutes et à proposer des solutions comme l'intégration dans les dossiers d'appels d'offres de lots spécifiques.

LEXIQUE

AT : Accident du Travail

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

CNO : Convention National d'Objectifs

CSPS : Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé

DHOL : Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons

INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

MOA : Maitrise d'ouvrage

MDS : Montage Démontage en Sécurité

TOP : Thèmes Organisationnels Prioritaires

TPE : Très Petites Entreprises

PGC : Plan Général de Coordination

SPS : Sécurité et Protection de la Santé

VRD : Voiries Réseaux Divers

Contacts presse

Laurent Montarello

laurent.montarello@carsat-sudest.fr

04 91 85 85 37

David Bottreau

david.bottreau@carsat-sudest.fr

06 09 36 01 23